

Taous Selhi

L'INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE AU CANADA : NAISSANCE ET CROISSANCE D'UNE PROFESSION



Source :

SELHI, Taous (1987), « L'interprétation de conférence au Canada : Naissance et croissance d'une profession », dans Paul A. Horguelin (dir.), *Une profession au service d'un pays*, actes du premier congrès du CTIC (Ottawa, 29-31 octobre), Ottawa, CTIC, p. 133-144.

L'INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE AU CANADA: NAISSANCE ET CROISSANCE D'UNE PROFESSION

Taous Selhi
BIP, Montréal
STQ - AIIC

Résumé: De l'interprétation d'escorte à l'interprétation par satellite le champ de travail de l'interprète de conférence ne cesse de s'élargir et de se diversifier depuis les premiers balbutiements de la profession au Canada et dans le monde il y a moins d'un demi-siècle.

C'est dans une perspective diachronique puis synchronique que cet exposé se propose d'examiner la situation de l'interprète au Canada, en cherchant les liens possibles entre les faits politiques, culturels, techniques et économiques environnants d'une part et les changements, voire les bouleversements, que l'on a connus et que l'on continue de voir dans cette profession, telle qu'on l'exerce, telle qu'on s'y prépare et - pourquoi pas? - telle qu'on la quitte.

Pour terminer, il conviendra de se poser quelques questions sur les tendances du marché (rapport offre-demande; nouvelles applications de l'interprétation simultanée; "commercialisation" du métier), sur l'organisation professionnelle de demain, bref sur les perspectives d'avenir.

Abstract: The scope of activity of the professional interpreter has continued to expand from its early beginnings less than half a century ago and now ranges from escort and consecutive interpretation to interpretation via satellite.

The paper seeks to explore the circumstances surrounding the evolution of the interpreter's profession, attempting to draw parallels between the political, cultural, technical and economic realities on the one hand and the resulting changes, viz. or more properly upheavals, that the profession has undergone and continues to experience.

In conclusion, a few relevant considerations will be given on market trends (supply and demand, new applications for simultaneous interpretation, selling and marketing of the service), and on the organisation and structure of the profession in the future.

INTRODUCTION

Voici exactement 29 ans déjà ou à peine, suivant le point de vue, que l'interprétation de conférence faisait ses "premiers balbutiements" au Canada. Ce premier congrès du C.T.I.C. auquel je suis heureuse et fière de participer est donc l'occasion toute indiquée pour tenter de broser le tableau et faire le point d'une profession qui fait maintenant bien partie du paysage socio-politico-culturel du Canada.

Après avoir brièvement donné quelques chiffres et faits pour présenter la profession et en illustrer l'évolution jusqu'ici, je voudrais consacrer l'essentiel de mon exposé à en examiner l'organisation, la structure, le fonctionnement avec les problématiques et possibilités présentes et futures dans l'espoir de contribuer un tant soit peu à la compréhension d'un métier et d'une pratique encore trop souvent mal connus, sinon méconnus, malgré leur présence de plus en plus visible (ou audible) partout.

1. HISTORIQUE: AU COMMENCEMENT IL Y EUT ... NUREMBERG ET LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Pour comprendre et apprécier la situation actuelle, il convient de faire marche arrière et de jeter un coup d'oeil sur les années cinquante, quand au Canada, comme ailleurs dans le monde, on était en train d'inventer une profession de toutes pièces, sans modèle passé, sans fondement théorique, sans grand maître à penser pour servir de guide. Rappelons que tandis que l'interprétation est considérée comme un des métiers les plus vieux du monde (le plus vieux pour certains), c'est à la Société des Nations que naissait l'interprétation de conférence sous sa forme première et toujours privilégiée pour beaucoup, la consécutive. Après la deuxième guerre mondiale et dans le plus grand scepticisme initial la simultanée faisait son apparition aux procès de Nuremberg, puis prenait ses quartiers à l'O.N.U. avant d'envahir le monde entier, profitant de l'explosion des rencontres et des communications internationales tant dans l'arène politique que dans le monde des affaires, du commerce, de l'industrie, des finances, de la science, des rencontres professionnelles, sportives, sociales, culturelles, éducatives, etc....,

Que se passe-t-il au Canada pendant ce temps-là?

En janvier 1958 la Société Radio-Canada faisait l'essai de l'interprétation simultanée pour la première fois pour couvrir le

congrès du parti libéral à Ottawa.

La même année, le 11 août 1958 plus exactement, le premier ministre Diefenbaker présente une motion qui sera adoptée à l'unanimité, marquant un point tournant dans l'histoire culturelle du pays:

"Que cette Chambre approuve l'installation d'un système de traduction simultanée dans la salle de ses délibérations et que M. l'Orateur soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ce système."

Après son inauguration à la Chambre des Communes en 1959, l'interprétation simultanée gagne peu à peu les comités, les réunions ministérielles, les rencontres para-gouvernementales et très vite le secteur privé. Les politiques de bilinguisme s'accompagnent de programmes destinés à encourager le recours à l'interprétation entre les deux groupes linguistiques du pays, pour rapprocher les deux "solitudes". Il ne s'agit pas - et c'est un trait distinctif de l'interprétation au Canada dès le début - de communication ponctuelle et épisodique entre des nationaux de pays différents mais bien d'un projet de trait d'union constant entre deux langues ainsi placées théoriquement sur un pied d'égalité. A côté de cet usage institutionnel de l'interprétation on retrouve maintenant, et de plus en plus, l'interprétation multilingue offerte dans le cadre des rencontres internationales tant par le secteur gouvernemental que par le secteur privé.

Voyons maintenant quels ont été les pionniers, maîtres de cette communication translinguistique, qui devaient devenir les interprètes de conférence: au début, des personnes bilingues ou multilingues, venues d'horizons et de formation divers, avec certainement un talent, un bagage culturel et professionnel propices à la nouvelle aventure.

Au début 1959, alors que l'A.I.I.C. (Association internationale des interprètes de conférence, fondée en 1953) comptait 250 membres pour le monde entier, quelques 25 interprètes étaient à pied d'oeuvre au Canada:

- Une quinzaine d'interprètes fonctionnaires internationaux à l'O.A.C.I.
- Huit interprètes fonctionnaires à Ottawa.
- Deux interprètes indépendants déjà à Montréal, Thérèse Romer et Andrée Francoeur, qui ont toutes deux jeté les bases de l'organisation des interprètes et de la structuration et pratique

de la profession telle qu'on la connaît maintenant. Thérèse Romer a été la première représentante du Canada au Conseil de l'A.I.I.C.

2. PANORAMA DE L'INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE AU CANADA

On continue en 1986 à retrouver les trois grandes catégories qui existaient il y a trente ans:

- 2.1 L'O.A.C.I. qui emploie des interprètes qui jouissent du statut de fonctionnaires internationaux et qui ne travaillent pas, en principe, pour la plupart du moins, sur le marché privé.
- 2.2 Les fonctionnaires fédéraux dont le nombre a décuplé. Ces interprètes permanents couvrent la Chambre, les comités, le Sénat, les conférences bilingues ou multilingues organisées sous l'égide d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental. Ils travaillent surtout en simultanée mais peuvent être appelés à travailler en consécutive ou à faire de l'interprétation d'escorte à l'occasion. Ils assurent environ 1/3 de l'interprétation fournie dans les langues officielles par le Secrétariat d'Etat, soit quelques 3 200 journées-interprètes pour l'an dernier, les pigistes couvrant le reste, soit quelques 9 000 journées-interprètes en tout (pour 77 000 pour la CEE à titre comparatif).
- 2.3 À côté des fonctionnaires fédéraux, on retrouve maintenant des interprètes fonctionnaires provinciaux dans deux provinces: le Nouveau Brunswick et l'Ontario.

Nouveau Brunswick - Le Bureau des traductions venait à peine d'être inauguré (en 1967) qu'on avait déjà recours à l'interprétation simultanée, pour la première fois à l'Assemblée législative au printemps 1968, avec trois traducteurs-interprètes permanents. Depuis, ce service a grandi et c'est neuf postes permanents, dont celui du chef-interprète, qu'on compte en 1985. Les permanents n'ayant plus le droit de travailler comme pigistes, deux permanents décident de démissionner le 1 janvier 1986 et ces deux postes n'ont pas été comblés depuis à notre connaissance. Le Nouveau Brunswick a aussi recours aux services des pigistes depuis trois ou quatre ans. Pour l'exercice financier 1986-87, 105 journées-interprètes ont été octroyées aux indépendants.

Ontario - Le dernier-né des services (né en 1986) avec une unité d'interprétation à l'Assemblée législative qui dessert la Chambre et un comité à la fois. Les effectifs sont de quatre interprètes dont le chef-interprète. Les travaux en comité pour lesquels on a recours aux pigistes représentent neuf journées-interprètes par semaine.

Partout, à l'O.A.C.I., aux gouvernements fédéral et provinciaux, les conditions de travail des interprètes ont été inspirées des normes et conditions A.I.I.C., parfois d'ailleurs à la suite de consultations avec des représentants de la profession.

Mentionnons ici une différence dans les processus d'accréditation des interprètes pigistes: tandis que le Secrétariat d'Etat impose un examen d'accréditation, les gouvernements provinciaux recrutent les interprètes reconnus par leurs pairs. A titre de comparaison, mentionnons que les Nations Unies imposent un examen à tous, tandis que le Parlement européen en dispense les membres de l'A.I.I.C..

2.4 Le secteur privé, quant à lui, est constitué de "pigistes" ou "free-lance" ou encore "indépendants". Concentrés au début à Montréal, les indépendants n'étaient qu'une poignée pendant longtemps à Toronto, Ottawa et Québec. On en retrouve un peu partout maintenant et si l'on compte seulement les interprètes professionnels, c'est-à-dire ceux qui sont plus ou moins connus et reconnus par leur pairs, on se retrouve avec la répartition suivante:

Maritimes	- 4
Québec	- 63 (59 à Montréal et 4 à Québec)
Ontario	- 48 (15 à Toronto et 35 à Ottawa)
Ouest	- 5

Ces chiffres n'ont qu'une valeur relative, j'en conviens, et ce pour plusieurs raisons.

- a) les interprètes ont parfois la bougeotte et il n'est pas rare de voir l'un d'entre eux changer de ville, de province, voire de pays 2 ou 3 fois au cours de la même année.
- b) tant qu'il n'y aura pas de définition légale de l'interprète professionnel, avec un titre réservé sinon exclusif, il ne saurait exister de liste exhaustive des interprètes. Nous savons qu'il existe un grand nombre de particuliers, d'agences, d'écoles de langues et autres organisations qui offrent de façon ponctuelle ou régulière des services d'interprétation de conférence un peu partout au Canada, aux conditions les plus diverses, pour ne pas dire farfelues, difficiles sinon impossible à connaître - c'est ce que nous appelons le marché gris. Marché

gris et marché professionnel se croisent parfois lorsqu'un interprète qui a acquis expérience et compétence sur le marché gris décide de sortir de l'ombre et de se joindre au circuit officiel, en rejoignant une association professionnelle et/ou en demandant à être accrédité par l'un des gouvernements employeurs d'interprètes.

On peut se demander sur quelle base objective on peut différencier ces deux marchés. Il est tentant d'avancer le critère de la qualité du travail. Ce ne serait ni suffisant ni totalement juste, peut-être, car s'il est vrai que bien des "interprètes" du marché gris sont très médiocres, force nous est de reconnaître qu'il doit en exister de parfaitement acceptables car sinon comment expliquer que certains de ces groupes puissent survivre depuis si longtemps?

Non, pour nous la différence essentielle et indiscutable est au niveau des conditions de travail, du code déontologique, du statut de l'interprète, autrement dit du respect des normes professionnelles acceptées et reconnues par toutes les associations professionnelles d'interprètes, qu'elles soient nationales ou internationales, des normes telles que l'honnêteté et l'intégrité professionnelles (un interprète ne doit pas accepter un travail pour lequel il n'est pas qualifié; il est tenu par le secret professionnel), la relation contractuelle directe entre l'interprète et l'organisateur de la conférence ou son mandataire (l'interprète est alors personnellement responsable de sa prestation).

Les interprètes, qui avaient joui d'un certain prestige et d'un statut professionnel lors de la naissance de la profession, en partie grâce à la personnalité des premiers interprètes mais aussi parcequ'ils étaient non seulement audibles mais visibles, partie intégrante du groupe ou même membres d'une délégation lorsqu'ils devaient travailler en consécutive, toujours essentiels à la communication dans ces premières tentatives d'envergure de "villagisation" du globe, ont vu leur image de marque s'amoinrir, voire se ternir, avec les années. La généralisation de la simultanée relègue les interprètes dans une cabine, au fond de la salle, quand ce n'est pas dans un couloir, un sous-sol ou même un garage. Physiquement effacés, ils ne sont même plus écoutés dans le cas de certaines rencontres où l'interprétation est totalement inutile, assurée exclusivement pour des raisons politiques seulement. Le danger est double dans ces derniers cas: d'une part, l'interprétation est perçue comme un mal à peine nécessaire, une farce même, d'autre part la porte est ainsi ouverte à des gens médiocres qui risquent de sévir longtemps sur un marché où la qualité compte peu, où l'interprète devenu anonyme se sent dégagé de toute responsabilité. Eloignés physiquement des gens pour qui ils

travaillent, orateur et délégués, les interprètes sont aussi menacés d'être privés de tout contact avec ces derniers par la prolifération des intermédiaires et la perspective de suppression du contrat direct. Il incombe à tous les interprètes professionnels de lutter contre la détérioration de leur image et de permettre aux générations futures d'interprètes de goûter à la fierté d'un métier passionnant et respecté.

3. STRUCTURATION ET ORGANISATION DE LA PROFESSION

L'interprétation est, nous l'avons vu, un travail d'équipe et aussi une profession "transnationale" si l'on peut dire, dans la mesure où pour des considérations de langues ou de compétence, les interprètes peuvent être appelés plus ou moins régulièrement à travailler en dehors de leur pays de résidence avec des collègues venus peut-être aussi d'ailleurs. On comprend aisément que dans ces conditions il ait fallu très tôt se regrouper par delà les frontières et se doter de normes de travail et de conduite vraiment internationales. C'est pour répondre à ce besoin que l'A.I.I.C. a été créée. Fondée par les pères (et mères) de la profession, surtout interprètes européens travaillant pour la famille des Nations Unies, cette organisation s'est étendue à tous les continents et compte maintenant pas loin de 2 000 membres répartis dans une soixantaine de pays. Ses normes et son mandat ont évolué en fonction des nouvelles caractéristiques du marché et des priorités des nouvelles "régions". Ainsi à la fin des années 60, l'A.I.I.C. entamait la révision de ses statuts avec une contribution majeure des membres canadiens et américains. Même si l'admission à l'A.I.I.C. reste affaire individuelle, les regroupements régionaux commencent à prendre une réalité et une importance nouvelles du point de vue représentation et mécanisme de prise de décision. En 1970, ayant enregistré l'admission des quinze membres réglementaires, le Canada accédait au statut de région autonome de l'A.I.I.C. et pouvait désormais déléguer officiellement son premier Membre du Conseil aux réunions de ce même Conseil à Genève. Notons que l'admission à l'A.I.I.C. est régie par un système de parrainage. Tout interprète ayant fait au moins 200 jours de travail dans le respect du code professionnel et parrainé par cinq parrains au moins (eux-mêmes membres en bonne et due forme depuis au moins cinq ans) peut demander son admission.

Le Canada est aussi régulièrement représenté aux commissions spécialisées et aux assemblées générales de l'A.I.I.C. Il a récemment contribué à l'organisation d'une rencontre d'interprètes tout particulièrement réussie à Key Biscayne en Floride en janvier dernier. Les domaines d'action de l'A.I.I.C. ne cessent de se multiplier. Dans son rôle d'uniformisation et de réglementation des normes et conditions de travail, l'association tient à défendre

l'image de qualité de l'interprète, en veillant à l'amélioration des conditions matérielles, psychologiques et physiques dans lesquelles s'exerce le métier mais aussi en se préoccupant des intérêts des organisateurs de conférence et des délégués qui reçoivent l'interprétation et qui sont en droit d'exiger la communication la meilleure possible. L'A.I.I.C. jouit d'une voix consultative auprès de diverses organisations internationales telles les Nations Unies, le BIT, l'ISO, le Joint Industry Council (qui regroupe toutes les parties intéressées par le monde international des congrès).

Les efforts de l'A.I.I.C., par l'entremise de sa commission technique, ont contribué à l'adoption dès 1974 de normes ISO pour les cabines d'interprètes. Soucieuse de l'avenir de la profession l'A.I.I.C. est aussi très présente dans les écoles de formation d'interprètes, que ce soit dans le corps enseignant ou dans la constitution des jurys d'examen. Elle n'hésitait pas à organiser à Strasbourg en janvier 1986 un symposium de trois jours entièrement consacré à l'accès à la profession. Précisons, pour terminer, que l'A.I.I.C. compte 58 interprètes pigistes, 18 interprètes permanents, et 5 candidats au Canada.

En 1979, c'était au tour de la STQ d'ouvrir ses portes à un groupe de 26 interprètes tous membres de l'A.I.I.C., qui ressentaient de plus en plus la nécessité d'une organisation au Québec et qui partageaient avec la STQ des mêmes objectifs de protection du public et de perfectionnement professionnel. Dûment constitués en section, l'Intersection, ces interprètes se sont dotés dès 1981 d'une procédure d'examen en simultanée. Le Québec compte aussi un syndicat professionnel, d'une quinzaine de membres, créé peu de temps auparavant, l'A.P.I.Q.

Deux autres associations provinciales comptent des interprètes: l'A.T.I.O., (c'est la doyenne des associations provinciales qui ont accueilli les interprètes) et le C.T.I.N.B.

Les procédures d'admission varient d'une organisation professionnelle à l'autre, allant du simple parrainage à l'examen le plus formel, mais nous savons qu'un comité du C.T.I.C. oeuvre à la mise au point d'un examen uniformisé pour toutes les associations membres. Remarquons, au passage, qu'il n'est pas rare, au contraire, qu'un même interprète appartienne à plusieurs associations professionnelles dans la mesure où toutes poursuivent les mêmes objectifs de réflexion et d'action sur le métier, la formation, la protection de la qualité, les perspectives d'avenir. Ces mêmes associations ont pu aussi joindre leurs efforts pour entreprendre des démarches auprès du Secrétariat d'État, par exemple, en 1985 notamment, dans l'espoir de renouer un dialogue

quelque peu interrompu depuis quelques années et ce au moment où il était question de modifier unilatéralement et sans consultation préalable les conditions de recrutement et d'emploi des interprètes de conférence indépendants.

Citons ici, pour rappel, certaines des recommandations générales qui concluaient le mémoire de la délégation professionnelle, A.I.I.C., A.T.I.O, A.P.I.Q., S.T.Q.:

Recommandation 1: Nous recommandons que tout projet de remaniement des modalités d'octroi des contrats d'interprétation soit suspendu jusqu'à ce que les intéressés aient été informés des buts visés et consultés de manière appropriée.

Recommandation 2: Nous recommandons que tous les interprètes indépendants déjà accrédités par le Bureau des traductions et non radiés pour des raisons de qualité soient inscrits d'office au répertoire des entrepreneurs.

Recommandation 3: Nous recommandons aussi que les associations soient consultées si le Bureau des traductions souhaite instaurer une nouvelle procédure de contrôle de la qualité de la prestation des interprètes indépendants.

Recommandation 8: Nous recommandons l'établissement d'un mécanisme de consultation officiel entre les interprètes indépendants et le gouvernement fédéral.

Malgré toutes ces réalisations, on peut regretter que les associations professionnelles n'aient pas fait suffisamment d'efforts sur le plan des relations publiques. La profession reste, en fait, mystérieuse, incomprise. Les conditions de travail sont dans bien des cas ignorées non seulement des organisations mais, bien pire à mon sens, de tous ceux et toutes celles qui s'improvisent interprètes ou fournisseurs d'interprètes sans la moindre formation ni information. Que de gens pour penser qu'il suffit de posséder plus ou moins deux langues pour être interprète ou pour croire, à l'inverse, que plus on "parle" de langues, meilleur interprète on est; pour trouver les interprètes bien exigeants de refuser de travailler seuls une journée entière ou de souhaiter obtenir les textes des allocutions avant que celles-ci ne soient lues.

4. PROTECTION DU TITRE

L'A.I.I.C., tout comme l'A.T.I.O., la STQ et d'autres organisations ailleurs, oeuvre aussi activement depuis des années à l'obtention d'une législation en matière d'exercice de la profession. Malgré les différences régionales on retrouve partout les mêmes principes et les mêmes objectifs fondamentaux, entre autres:

- l'interprétation de conférence se veut une profession spécifique dont le côté international doit être reconnu et garanti si possible.
- l'interprète doit être libre de toute allégeance incompatible avec la nécessité pour lui de respecter en tout temps le secret professionnel.

Nous savons qu'au Canada, dans l'état actuel des choses, n'importe qui peut s'improviser interprète. Il n'en est pas de même partout: ainsi au Danemark, par exemple, les traducteurs et interprètes doivent obtenir un permis ministériel pour utiliser le titre "translatør", tandis qu'en RDA un règlement de 1980 définit cinq catégories de spécialisation des interprètes indépendants avec cinq barèmes de rémunération correspondants (escorte, information, contrats et négociations, conférence, affectations spéciales) en plus de préciser les conditions dans lesquelles un interprète peut travailler (entre autres être membre de la VdS, association professionnelle elle-même consultée avant l'adoption du règlement). En RFA, seul le titre d'interprète diplomatique est protégé.

5. UN METIER EN PLEINE MUTATION

Alors que bien des problèmes inhérents à la pratique traditionnelle du métier restent encore posés, de nouveaux défis viennent s'ajouter au fur et à mesure que la nature même du métier change. De la consécutive on est passé, on l'a vu, à la simultanée comme mode d'interprétation privilégié. Alors que la vocation des réunions se diversifiait, que le nombre de conférences et de langues de travail augmentait, les connaissances et le degré de spécialisation exigés des interprètes allaient grandissant sans que les instruments de travail mis à leur disposition, équipements techniques, documentations préparatoires, conditions de travail évoluent au même rythme.

C'est aux conférences internationales où plusieurs langues sont parlées, où il n'y a pas de fausse honte à reconnaître et admettre que l'on a besoin de l'interprétation que les interprètes peuvent le plus compter sur une aide efficace de la part des organisateurs ou

participants. Ce n'est hélas pas le cas, on l'a vu, dans toutes ces autres réunions où on continue à penser que l'interprétation est un mal nécessaire, où le fait de ne pas comprendre la langue de l'autre est encore vécu comme une maladie honteuse. Ici tant pis pour les interprètes, on leur demande surtout de se faire aussi discrets que possible! Le mal a été encore plus grand, incurable, on l'a craint, avec l'apparition d'un nouvel acteur sur la scène: l'organisateur de conférence professionnel. Ce dernier, particulier ou compagnie, s'est vu charger de toute l'organisation pratique de la rencontre: de la fourniture des chaises, des fleurs et des micros, à la sélection des menus pour les repas, des spectacles et excursions en passant par l'organisation des pause-café et du service d'interprétation. Que de frustrations, de malentendus, de grincements de dents chez les interprètes qui ne savaient plus vers qui se tourner. Avec le temps et l'expérience, les choses ont commencé à s'arranger heureusement. Les contacts réguliers entre organisateurs et interprètes particuliers et entre les associations des uns et des autres sont devenus chose courante pour le plus grand bien de tous. Mais pour un organisateur sensibilisé nos besoins et à notre sort, combien de nouveaux organisateurs totalement novices apparaissent chaque année sur le marché? Et comment espérer continuer à travailler de façon artisanale, chacun dans son coin, s'interdisant comme par le passé toute publicité, jugée de mauvaise aloi, toute promotion, estimée trop basement commerciale, alors que d'autres, étrangers à la profession, se mettent à vendre nos services?

Face aux nouvelles conditions du marché, des interprètes, aussi bien au Canada que dans les autres pays, ont décidé depuis quelques années de regrouper leurs forces en se constituant en coopératives ou cabinets pour défendre eux-mêmes leurs intérêts matériels et professionnels. Différentes formules sont à l'essai ici et là mais bien des habitudes sont bouleversées ou menacées par les exigences de la réalité: comment par exemple financer les efforts de promotion et le fonctionnement de ces nouvelles entités quand tous les règlements professionnels interdisent strictement le versement ou la retenue d'une commission sur les honoraires. Certains choisissent de facturer des frais d'administration pour couvrir leurs coûts, d'autres préfèrent partager le fardeau à plusieurs en ouvrant les portes de leur cabinet au plus grand nombre possible d'associés. L'avenir apportera peut-être d'autres solutions.

Il est aussi bien établi que tous les interprètes d'une même équipe doivent toujours avoir la même rémunération. Il est pourtant de plus en plus fréquent d'entendre des utilisateurs remettre ce principe en question: pourquoi paieraient-ils aussi cher pour un débutant que pour un interprète chevronné?

Ces questions et bien d'autres méritent réflexion et peut-être un regard neuf permettra-t-il de découvrir des solutions innovatrices.

Pour terminer, il convient de mentionner les nouvelles applications de l'interprétation simultanée avec leur cortège de problématiques nouvelles:

- l'interprétation simultanée pour la radio et la télévision, bien entrée dans les moeurs, pose des problèmes de qualité technique et de droits de diffusion.
- l'interprétation par satellite ne représente pas le même défi suivant que l'interprète travaille à la source de l'émission ou au point de réception, du côté des orateurs ou du côté des auditeurs (idéalement l'interprète doit voir et les orateurs et les auditeurs).
- l'interprétation de cassettes audio et vidéo pose des problèmes éthiques, de qualité et de droits d'auteur.
- et que dire de l'avènement prochain de l'interprétation assistée par ordinateur?

CONCLUSION

On peut voir que malgré ses 40 ans ailleurs et ses 30 ans au Canada l'interprétation de conférence n'en a pas fini avec ses crises, ses questionnements, ses mutations.

Il incombe à tous les interprètes, aux écoles d'interprètes où est formée la relève, aux associations professionnelles d'accepter tous ces défis en essayant de prévoir les changements, d'en rester maîtres pour en tirer profit et rendre le métier encore plus passionnant à l'avenir.

Dans cet aperçu de la profession au Canada, si j'ai décidé de ne pas aborder des questions aussi importantes que la qualité, la responsabilité et le rôle des écoles et des universités, la formation des interprètes d'hier et de demain, les relations entre les interprètes de conférence et les autres interprètes, et aussi les interprètes de conférence dans les langues autochtones, c'est soit parce que ces questions étaient discutées dans le cadre d'autres présentations (écoles, interprétation dans les langues autochtones, interprètes judiciaires), soit que le sujet aurait mérité une communication à lui seul (défense de la qualité). J'espère qu'on l'aura compris et qu'on m'en excusera.